


Bureau syndical du 17 mai 2018

DELIBERATION N° 2018-05-034
**Demande de subvention pour la réalisation d'une plateforme de compostage
sur le Quai de Transfert de Corte**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le dix-sept mai à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	14	14	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, DE MEYER Jean-Michel et MICHELI Felix.			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 28/05/2018 et de la publication de l'acte le : 28/05/2018		 <p>Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180517-2018-05-034-AI
Date de télétransmission : 28/05/2018
Date de réception préfecture : 28/05/2018

Monsieur Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président expose :

Pour répondre au développement du tri et de la valorisation des biodéchets et déchets verts en Centre Corse et conformément au plan d'actions 2018, des travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage sur l'emprise du quai de transfert de Corte sont à réaliser. Ces travaux portent sur la réalisation d'une surface étanche et carrossable, la création d'un système de récupération des eaux avec réinjection et arrosage, le montage d'alvéole de déchargement, la mise en place de dispositif anti-nuisances et d'une clôture. Le montant ces travaux est estimé à 400.000 € HT.

Pour la gestion du site, un engin s'avère nécessaire pour gérer la gestion des apports, le retournement des andains et du matériel d'analyse pour un montant estimatif de 81.300 € HT.

Le montant total du projet est de 481.300 € HT pour lequel des cofinancements sont sollicités entre 60 et 70% auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse, le solde restant à la charge du Syvadec auquel s'ajoutera la TVA.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le plan de financement présenté et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que la nécessité d'obtenir les cofinancements pour l'acquisition de cet engin et de ce matériel,

Ouïe l'exposé de M. Jean-Baptiste GIFFON, Vice-Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180517-2018-05-034-AI
Date de télétransmission : 28/05/2018
Date de réception préfecture : 28/05/2018